

## MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons :

Sur la plateforme : <https://conso.medicys.fr/>

ou par voie postale : MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy 75009 Paris"